Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D3-DE

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton.
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 02 septembre 2022
Date d'affichage : 02 septembre 2022

DECISION N°3 : ADHESION A LA CONVENTION CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION

(Nomenclature : 4.1- Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion à compter du 08 septembre 2022.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à compter du 08 septembre 2022 à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D3-DE

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette démarche,

L'organe délibérant,

- DÉCIDE d'adhérer à la convention conseil en organisation et ressources humaines proposées par le centre de gestion,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion figurant en annexe.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSES
64780

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 14/09/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 14/09/2022